

**POSTULAT URGENT**  
**des députés Diego Clausen, CSPO, Graziella Walker Salzmann, CSPO, et cosignataires**  
**concernant: suite à l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires, ça**  
**grouille de questions au sujet de sa mise en œuvre (13.03.2012) 4.175**

Justification:

Actualité:

Initiative populaire visant à réglementer la construction de résidences secondaires.

Week-end de votations du 11 mars 2012.

Imprévisibilité:

Acceptation de l'initiative.

Nécessité:

Règlementation et clarification des délais transitoires. Collaboration à l'élaboration du texte de loi.

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Selon l'édition en ligne de «20 Minutes», il n'y a même pas de certitude quant à la date de l'entrée en vigueur. La Conseillère fédérale Doris Leuthard a dit que dans toutes les communes où la proportion dépasse déjà les 20 pour cent, on ne pourrait dès à présent plus construire aucune résidence secondaire. Cette déclaration contredit toutefois le texte de l'initiative. Ce qu'a également confirmé la porte-parole de la Fondation Franz Weber en ces termes: «... L'initiative entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012...».

Les demandes de construire approuvées d'ici là pourraient donc encore être appliquées. Une demande de construire a usuellement une durée de validité de 3 ans pour ce qui est de son application.

Ce fait sera pris en compte pour la période qui suivra le 1<sup>er</sup> janvier 2014, respectivement dans le paquet d'application.

Le Conseil d'Etat doit en principe participer activement à l'élaboration du texte de loi. Les questions suivantes se posent par ex.:

- Pourra-t-on encore à l'avenir construire des résidences secondaires exploitées?
- Les résidences secondaires existantes pourront-elles être vendues?
- Les bâtiments vides pourront-ils être transformés?
- Des résidences principales pourront-elles être transformées en résidences secondaires?

De ce point de vue, l'initiative ne règlera notamment pas la problématique des lits froids à l'avenir.

Il n'est toutefois pas bon du tout pour un canton touristique que durant la phase de transition se répandent des rumeurs sauvages et une croissance incontrôlée provoquée. Il s'agit de maintenir le calme, de clarifier les choses et de collaborer de manière constructive aux bases juridiques à créer, afin que l'on parvienne tout de même à une solution judicieuse et si possible flexible avec la participation de tous les acteurs.

C'est le seul moyen d'offrir aux régions concernées (ou aux cantons concernés) des solutions pragmatiques.

Cela ne va pas seulement dans le sens de la Conférence gouvernementale des cantons alpins, l'hotelleriesuisse et du SAB, mais aussi dans le sens des initiants qui, lors de l'acceptation de l'initiative, ont émis des promesses de ce type, de sorte que des exceptions devraient être possibles dans certaines régions. Compte tenu de la complexité de la situation, seules des solutions sur mesure nous avanceront en fin de compte.

Car nous savons que l'acceptation de cette initiative peut avoir des répercussions considérables sur l'économie valaisanne et pourrait par conséquent toucher durement le marché du travail valaisan.

C'est dans ce sens que nous prions le Conseil d'Etat de s'engager activement sur le plan fédéral et de collaborer au groupe de travail annoncé par la Conseillère fédérale Leuthard.

Sion, le 13 mars 2012  
(10h15)

Diego Clausen, député, CSPO  
Graziella Walker Salzmann, députée, CSPO  
et cosignataires